

Bertrix, le 21 avril 2023

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 avril 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 avril 2023 :

- 1. Demande de mise en place de normes contraignantes afin de prévenir contre les effets du radons lors de nouvelles constructions*
- 2. Interpellation relative au manque de places disponibles au parking de la gare les jours de marché*

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1. Demande de mise en place de normes contraignantes afin de prévenir contre les effets du radons lors de nouvelles constructions

En 2014, nous sollicitons le collège afin qu'il informe la population, et en particulier les candidats bâtisseurs, des risques liés au radon sur notre territoire.

En novembre 2020, nous revenons sur le sujet afin de demander au collège de financer des campagnes de test du niveau de radon dans les habitations.

Aujourd'hui, nous pensons utile de poursuivre ce combat en particulier pour les nouvelles constructions, la prévention étant nettement plus efficace et moins coûteuse que la remédiation.

Nous proposons dès lors au collège, lors de l'octroi de nouveaux permis de bâtir pour des maisons d'habitation, d'imposer la pose d'un pare-radon (barrière étanche contre le radon). Conjointement, un soutien financier pourrait être apporté afin de soutenir les candidats bâtisseurs dans cette démarche.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 27 avril 2023, sur proposition du groupe ECOLO,

- *vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,*
- *vu les risques avérés de l'exposition importante au radon,*
- *considérant que la commune de Bertrix se trouve dans une zone largement concernée par cette radiation naturelle,*
- *considérant que les pouvoirs publics, et en particulier la Commune, ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des nuisances causées par le radon,*
- *considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,*

par oui et non, demande au Collège

- 1. de conditionner l'octroi de tout permis de bâtir pour une nouvelle habitation familiale à la pose d'un pare-radon à charge du demandeur,*
- 2. d'ouvrir une ligne budgétaire afin de financer une prime pour couvrir partie de ces travaux.*

2. Interpellation relative au manque de places disponibles au parking de la gare les jours de marché

La gare de Bertrix dispose d'un vaste parking permettant généralement d'accueillir les usagers de la sncb. Cependant, le jours de marché, ce parking est interdit d'accès sur sa partie la plus proche de la gare (voire photo ci-dessous), ce qui semble dissuader certains navetteurs à prendre le train ce jour-là.

Il y a bien une série de places disponibles sur la place de la gare, mais celles-ci ne conviennent pas pour le parking à la journée.

Nous demandons au Collège de réfléchir à la possibilité de permettre en toute occasion l'accès à un nombre suffisant d'emplacements à la journée à proximité de la gare, tout en préservant un espace suffisant pour l'organisation même du marché.

